



Le tournoi, autorisé par la FFBAD, la Ligue des Pays de la Loire et le Comité Départemental se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD, dans sa version applicable pour la saison 2022-2023. Il est sous le n° d'autorisation : 2202805. Les dispositions du RGC sont complétées par les dispositions du présent règlement.

NB : le cas échéant, toute personne présente sur le tournoi devra se conformer aux protocoles sanitaires en vigueur à la date du tournoi, et affichés à l'entrée de la salle.

Les Juges-Arbitres du tournoi sont **Florent PRUD'HOMME (pour le samedi)** et **Antoine CHEVALIER (pour le dimanche)**, dont les décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de sanctionner tout joueur ne respectant pas les règlements applicables. Leurs décisions sont sans appel.

Séries et tableaux

Le tournoi se déroule à la Halle des Sports de La Minais (40 Rue Olympe de Gouges, 44980 Sainte-Luce-sur-Loire) sur sept courts. Trois courts d'échauffement sont mis à disposition.

Le tournoi est ouvert aux licencié.es 2022/2023, relevant uniquement des catégories cadets, juniors, séniors et vétérans.

Tableaux :	➤ Samedi :	➤ Dimanche
	○ Doubles Dames (DD – R4 à NC)	○ Doubles Mixtes (DM – R4 à NC)
	○ Doubles Hommes (DH – R4 à NC)	

A noter qu'il est envisagé un lancement des premiers matchs à 10H30 ou à 11H00.

Il n'est possible de s'engager que pour les licencié.es ayant un classement inférieur ou égal à R4 (de R4 à NC) à la date du tirage au sort. Pour rappel, en conformité au règlement général des compétitions, dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé.

Cas particuliers: un NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des D9 ou plus ; un P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des D7 ou plus.

La compétition se déroulera en poules, puis, dans la mesure du possible, en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués préférentiellement de poules 4, avec 2 sortants par poule, ou poule unique.

Inscriptions – Tirage

Les inscriptions et le règlement se font exclusivement par Badnet. La date limite d'inscription est fixée au lundi 6 mars 2023. Les droits d'engagements sont de 13,00€ pour un tableau, et de 19,00€ pour deux tableaux. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par ordre d'arrivée, étant précisé que l'ordre d'arrivée de la paire est arrêté à la date d'inscription (avec paiement) de la dernière personne inscrite.

Les tableaux seront confectionnés le samedi 11 mars 2023. Les participants seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH à la date du 9 mars 2023. Les organisateurs, en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit d'annuler ou de regrouper certaines séries dans un même tableau en fonction du nombre d'inscrits.

Les droits d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié avant le tirage au sort des tableaux. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, ...).

Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en recherche de partenaire. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, un partenaire avec un CPPH équivalent. Cette décision sera sans appel.

Convocations – Heures des matchs - Forfaits

Une convocation est adressée via Badnet. Les joueurs et joueuses n'ayant pas reçu de convocation au 15 mars 2023 devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

Tout.e inscrit.e doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. L'échéancier est donné à titre indicatif, les Juges-Arbitres se réservent le droit de le modifier pour le bon déroulement de la compétition.

Tout participant.e non présent.e sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré.e forfait par les Juges-Arbitres.

Tout participant.e désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose aux sanctions prévues dans le RGC.

Déroulé des matchs

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Les volants sont à la charge des participant.es, qui doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires au match. En cas de litige, le volant officiel est le OLIVER APEX 85.

Le temps d'échauffement est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants sont testés, dès l'arrivée des participant.es sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressé.es.

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté faute au service et faute en cours d'échange (hauteur supérieure à 9m).

Seuls ont accès au plateau de jeu les participant.es appelé.es pour un match, leurs entraîneurs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.

En dehors des finales tous les matchs sont auto-arbitrés. Les finales sont scorées ou arbitrées sur désignations du Juge-arbitre de la journée.

Tout.e participant.e qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions, selon le règlement disciplinaire fédéral. Seul le joueur ou la joueuse concerné.e est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

Modalités pratiques

Tout.e participant.e est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur divers supports : site internet, panneau d'affichage, journaux, Sans demande écrite et signée du ou de la participant.e, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image.

Les lots récompensant les finalistes seront remis en fin de tournoi, ou selon l'avancement en cours de tournoi, et sur décision commune du Juge-Arbitre du jour et de la table de marque.

Les règlements au bar seront possibles en espèces, par chèque (montant minimal de 20€) ou en carte bancaire.

Les personnes présentes sont priées de respecter la propreté du gymnase, des vestiaires et des extérieurs à la salle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Dispositions finales

Le présent règlement est affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.